

**NOTE D'INFORMATION  
AU CONTRAT D'ASSURANCE  
CONTRAT N° 2018/60001**

*Cette note est indicative et non exhaustive*

*L'Assuré doit prendre connaissance des clauses, conditions et limites de garantie soit en téléchargeant l'exemplaire du contrat joint en version « .pdf », soit en en faisant la demande par écrit à AMTI-SAAM Verspieren*

La police d'assurance est souscrite à 100 % par

**La Réunion Aérienne  
134 Rue Danton  
92300 LEVALLOIS PERRET**

Le contrat proposé est constitué de 3 parties

- A) Une garantie couvrant la Responsabilité Civile du parachutiste Professionnel, personne physique, à concurrence de **€ 1.600 000** par accident.  
*L'assureur acceptant de porter automatiquement ce montant à € 15.000.000 par sinistre dès lors que la Fédération Française de Parachutisme (FFP) pourrait l'exiger à l'occasion de sauts effectués dans le cadre de structures affiliées et/ou agréées par la FFP, uniquement sur le territoire Français.*
- B) Une garantie Individuelle **Accident Adhérent, optionnelle mais conseillée**, avec comme capital couvert soit **€ 15.000**, soit **€ 50.000**. Ces capitaux peuvent être insuffisants compte tenu de votre situation familiale et/ou professionnelle. Pour des capitaux supérieurs contacter AMTI.
- C) Une garantie Individuelle **Accident Passager**, également optionnelle pour un capital de € 15.000.  
**(Toutefois obligatoire dans le cadre de sauts régis par le code du sport)**

**Territorialité** La France métropolitaine et les pays limitrophes, DROM, COM, POM, Sénégal, Maroc, Tunisie et Djibouti.

**Date de prise d'effet des garanties**

Dès lors que l'Assuré aura réglé la cotisation correspondant aux garanties choisies, mais au plus tôt

- En ligne sur le site [www.amti.fr](http://www.amti.fr), avec paiement par CB: A la date et à l'heure enregistrées par le logiciel.
- Par courrier (AMTI-SAAM – Aéroport du Havre – Rue Louis Blériot – 76620 LE HAVRE) ou courriel (nous contacter au préalable) surcoût de Eur 40 de frais de traitement.

**Activités garanties y compris en soufflerie** : Sauts en parachute tandem et/ou solo et/ou vidéo man et/ou starter et/ou plieur, dans le respect des règles et de la législation applicable **POUR TOUTE PERSONNE PHYSIQUE ET MORALE DOMICILIEE EN FRANCE**

**TIERS** : Toute personne physique autre que l'Assuré. Les membres de la famille sont considérés comme tiers.

**Franchise** : voir contrat

**Siège social :**

8, avenue du Stade de France – 93218 La Plaine Saint-Denis cedex  
TEL 01 49 64 13 07

**Bureau :**

Aéroport Le Havre Octeville - Rue Louis Blériot – 76620 LE HAVRE  
TEL 02 35 22 26 29 / 02 35 22 26 30